

Charte d'utilisation des outils numériques de l'Athénée Royal de Waterloo

Cette charte permet de rappeler les règles d'utilisation des outils numériques de communication et de pédagogie. Elle est accessible à tous et téléchargeable sur le site web de l'établissement : www.ar-waterloo.be

Utilisation des outils numériques

La présente charte s'applique à tout utilisateur des services numériques de l'Athénée Royal de Waterloo : site internet et plateformes pédagogiques. L'accès aux ressources informatiques repose sur l'utilisation d'un login et d'un mot de passe fourni à l'utilisateur. Ces moyens d'authentification sont personnels et confidentiels.

Les utilisateurs s'engagent à respecter la législation en vigueur et à ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services :

- lois relatives à l'informatique ;
- protection des données personnelles ;
- propriété intellectuelle ;
- respect de la personne...

Tout utilisateur n'ayant pas respecté les règles de bonnes conduites énoncées est passible de sanctions administratives et pénales suivant le cas.

Cadre juridique

Droit à la déconnexion

Les outils numériques permettent une communication rapide et efficace. Pour autant, cela ne signifie pas que les personnes doivent être connectées 24 h sur 24. Il faut respecter le « droit à la déconnexion », par exemple les enseignants ou les parents ne doivent pas répondre de suite, la nuit, lors des congés.

Ces outils doivent rester une aide et non une source de stress ou devenir intrusif dans la vie de chacun, en conformité avec les articles 15 à 17 de la loi du 26 mars 2018 relative au renforcement de la croissance économique et de la cohésion sociale.

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2018032601&tabl_name=loi

Protection des données personnelles

Dans le cadre de son projet pédagogique, l'Athénée Royal de Waterloo utilise l'espace numérique de travail *Ecole en ligne* et *WBeschool*. Les données à caractère personnel sont utilisées uniquement pour l'accès à ces plateformes et sont conservées un an conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD),

entré en vigueur depuis le 25/05/2018. Pour consulter ces données, leur traitement ou leur exactitude, vous pouvez vous adresser au chef d'établissement, responsable du traitement des données : prefet@ar-waterloo.be

Le site de l'Autorité de protection des données : www.autoriteprotectiondonnees.be

Cadre pour les communications internes

Direction - corps professoral

La Direction met à la disposition des enseignants :

- la plateforme **ISIS / Ecole en ligne** pour les notes des élèves, le suivi du PIA, les absences.

Les enseignants disposent d'une adresse e-mail professionnelle/d'un login et mot de passe personnels délivrés par le secrétariat des élèves.

Les enseignants seront informés de l'existence de nouvelles publications ou de nouveaux fichiers déposés par mail sur leur adresse professionnelle de l'école.

Corps professoral - élèves

Les enseignants peuvent utiliser la plateforme **WBeschool** pour déposer du contenu pédagogique à destination des élèves, tel que des fichiers de cours, des exercices d'entraînement, de révision, d'approfondissement, des vidéos pédagogiques, des auto-évaluations.

Pour toute communication entre enseignants et élèves, le journal de classe reste l'outil officiel.

Elèves - Corps professoral

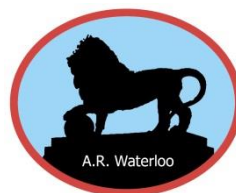
Les utilisateurs ont accès à la plateforme pédagogique de l'école grâce à leur identifiant et mot de passe fournis par l'école. Ces données sont confidentielles. Les utilisateurs s'engagent à respecter les législations en vigueur et à :

- respecter la confidentialité des données ;
- utiliser un langage poli sans grossièretés, injures ou mots méchants, et avec le souci de se faire comprendre ;
- être responsable de ce qu'il dit ou écrit ;
- respecter les lois sur la propriété intellectuelle (propriété des œuvres et droit d'auteur) ;
- prendre soin du matériel mis à disposition ;
- ne pas perturber le bon fonctionnement des outils numériques.

Tout utilisateur est responsable de l'usage des ressources informatiques et du réseau auxquels il a accès, il s'engage à prendre soin des matériels et des installations informatiques mis à sa disposition.

L'élève peut utiliser la plateforme **WBeschool** pour contacter un enseignant. L'enseignant répondra à l'élève au cours suivant ou dans un délai raisonnable.

Tous les élèves et les enseignants peuvent bénéficier d'un accès aux ressources et aux services de l'établissement après acceptation de cette charte.



En cas de difficultés pour l'accès aux plateformes et pour la mise à disposition de matériel, vous pouvez contacter le référent numérique de l'école : damien.arw@gmail.com

Cadre pour les communications externes

Parents - École

Les informations administratives seront envoyées par la direction sur la plateforme *Ecole en ligne*.

Le journal de classe reste l'outil officiel de communication entre les enseignants et les parents.

Toutefois, si les parents souhaitent communiquer par mail avec un enseignant, ils utiliseront exclusivement la plateforme **WBeschool**. L'enseignant leur répondra dans un délai raisonnable.

Références :

- *Les outils numériques de communication entre les parents et l'école* - D'Hoine Hedwige - Service général du numérique éducatif - janvier 2019 http://enseignement.be/download.php?do_id=15079 (consulté le 12/07/2021)
- *Guide pratique : comprendre et appliquer le RGPD en classe* - Service général du Numérique éducatif - février 2020 - Circulaire 7573 (émise le 12-05-2020) http://enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=7826 (consulté le 12/07/2021)
- *La protection des données à l'école en 7 étapes - Selon le nouveau Règlement général sur la Protection des données (RGPD) de l'UE* - Autorité de protection des données - <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/professionnel/themes/vie-scolaire> (consulté le 12/07/2021)
- Le site de l'Autorité de protection des données : www.autoriteprotectiondonnees.be
- Le site JeDécide.be : <https://www.jedecide.be/>